

# Le retour des contingents pour les Européens de l'Est fâche Bruxelles

**> Migrations** La clause de sauvegarde est activée à l'égard des Etats de l'UE-8

**> Berne veut ainsi donner un signal clair à la population**

Yves Petignat BERNE

Le Conseil fédéral, en actionnant la clause de sauvegarde prévue dans l'accord de libre circulation avec l'UE, a voulu donner un signal politique clair à une opinion toujours plus inquiète de la hausse de l'immigration européenne en Suisse. A deux mois de la votation sur l'initiative de l'ASIN, qui veut une ratification des traités internationaux par le peuple, le Conseil fédéral a senti le danger d'une réaction populiste.

La décision ne va pas améliorer les relations de la Suisse avec l'Union européenne. Catherine Ashton, haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères, n'a d'ailleurs pas tardé à dénoncer une «violation de l'Accord sur la libre circulation». Et les huit pays d'Europe de l'Est concernés ont déjà fait part de leur mécontentement.

Dès le 1er mai, donc, l'arrivée sur sol suisse de ressortissants d'Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque sera contingentée, mais pour une année seulement. Pour les ressortissants de ces pays entrés dans l'UE en 2004, désignés par le sigle UE-8, le contingent de permis B, délivrés pour un an ou plus à des personnes disposant d'un contrat de travail, sera limité à 2000. La mesure pourra le cas échéant être renouvelée l'année prochaine pour un an, jusqu'en

mai 2014, date à laquelle la clause arrive à échéance.

Pour activer la clause de sauvegarde, il fallait que le nombre d'autorisations délivrées dépasse d'au moins 10% la moyenne annuelle des permis émis au cours des trois années précédentes. Or, le nombre de nouveaux arrivants des UE-8 est passé de 1895 à près de 6000 personnes l'an dernier.

Cette interprétation est fermement contestée par l'UE, qui considère que l'accord ne permet pas une différenciation entre les citoyens de l'UE. L'augmentation de l'immigration devrait être calculée sur l'ensemble des ressortissants de l'UE établis en Suisse et pas seulement sur ceux des pays de l'Est. Or, l'augmentation moyenne pour les 27 est inférieure à 10%. La question va envenimer les relations avec les huit Etats concernés qui, a admis Simonetta Sommaruga, refusent d'être traités différemment des autres membres. La Commission européenne a immédiatement réagi en regrettant la décision suisse. Interprétation contestée par Berne.

Simonetta Sommaruga l'a admis, en présentant la mesure mercredi: le déclenchement de la clause de sauvegarde aura un très faible impact sur la réalité de l'immigration. La mesure ne devrait toucher que quelque 4000 personnes qui auraient hypothétiquement pu demander un permis B, selon les projections statistiques de l'Office fédéral des migrations. A peine 6% de l'ensemble des permis B délivrés aux Européens. C'est peu face aux 53 000 autorisations accordées aux ressortissants des autres membres de l'UE, les anciens de «l'Europe des 15», plus Malte et Chypre. Ce n'est pas cela qui va endiguer la vague migratoire d'une main-d'œuvre européenne en recherche d'emploi, toujours plus attirée par une économie suisse en expansion.

On a longuement débattu, au sein du Conseil fédéral, pour savoir si un aussi maigre résultat valait le risque de s'attirer les foudres de Bruxelles et de vexer des membres influents comme la Pologne. Le ministre des Affaires étrangères, Didier Burkhalter, y était hostile. Finalement, les considérations de politique interne l'ont emporté.

Les huit Etats concernés refusent d'être traités différemment des autres membres de l'UE

Lors de la votation sur l'élargissement de la libre circulation aux nouveaux Etats membres de l'UE, le Conseil fédéral avait insisté sur le fait qu'il avait obtenu une clause de sauvegarde en cas de forte arrivée de ressortissants de ces pays. «Dès lors que les conditions pré-

vues pour la clause de sauvegarde sont remplies, le Conseil fédéral se devait de tenir la promesse faite aux Suisses.»

La ministre de la Justice l'a admis: la poussée démographique européenne, avec la pression sur les logements, les infrastructures et les transports qui s'en est suivie, a provoqué des réactions épidémiques dans la population. Renforcée par des abus sur les conditions de travail et les salaires. Sans s'opposer fermement à l'application de cette clause, approuvée aussi bien par l'Union patronale que par les petits patrons de l'USAM, la gauche avait réclamé des mesures d'accompagnement plus fermes pour lutter contre le dumping salarial, la concurrence des faux indépendants, etc. Sur ce point, le Conseil fédéral a promis de durcir la législation, comme le souhaitent les commissions parlementaires. Le retour des contingents n'est qu'une solution destinée à permettre au Conseil fédéral de gagner du temps pour préparer des mesures à long terme.